

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 887

Artikel: Prise en charge du troisième âge : favoriser le maintien à domicile
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la révision du droit du mariage, c'est le droit du divorce qui est traité par *Femmes suisses* de ce mois, avec une présentation de la réflexion juridique actuellement en cours et des interviews de personnes concernées. Un bilan très fouillé à ne pas manquer.

Femmes suisses, case postale 323, 1227 Carouge

La Gazette des Pâturages, de notre ami Gil Stauffer, a publié sa 75^e édition. La devise ne varie pas: «Indépendance toujours — neutralité jamais».

ECHOS DES MEDIAS

L'impression en commun à Bâle, dès début 88, de la *Basler AZ* et de la *Berner Tagwacht* permettra au premier journal de reparaitre le samedi, ce qui avait été abandonné il y a quinze ans. L'impression commencera à 23 heures (jusqu'ici, 6 heures du matin pour *Basler AZ* et 19 heures pour *Berner Tagwacht*) ce qui offre des avantages aux deux quotidiens.

Deux disparitions de journaux marginaux sont annoncées pour la fin de l'année: *Zeitungsdienst*, de Zurich, un des plus anciens (40 ans) alors que *Bockshorn* (7 ans) est un des derniers journaux non conformistes de Suisse centrale (diffusion essentielle: Obwald et Nidwald).

Pour ses 8 ans d'existence (4 ans avec un émetteur en Italie et 4 ans selon l'Ordonnance sur les radios locales), Radio 24 a parcouru les rues de Zurich en distribuant des cadeaux aux auditeurs qui répondaient rapidement à ses appels sur les ondes.

Les finances de *Libération* (Paris-Lyon) ne sont pas brillantes. Un plan de rigueur devrait être appliqué.

PRISE EN CHARGE DU TROISIEME AGE

Favoriser le maintien à domicile

(pi) Le canton de Vaud met actuellement en place un nouveau système d'action médico-sociale, notamment pour les personnes âgées. Ce sont les résultats positifs d'une expérience-pilote qui ont amené le Grand conseil à décider de cette réorientation. Nous vous décrivons, dans un premier temps, cette expérience et reviendrons prochainement sur les nouvelles structures qu'elle a inspirées.

Comme partout en Suisse, l'effectif des personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté très rapidement dans le canton de Vaud, passant de 16'000 personnes au début du siècle à 80'000 aujourd'hui. La progression continuera jusqu'en l'an 2000 (100'000 personnes). Ainsi, la population âgée se sera multipliée par six en un siècle, période durant laquelle la population vaudoise n'aura «que» doublé. Parallèlement, le type de prise en charge a beaucoup évolué, passant de l'intégration dans la famille à des placements en institutions, de plus en plus fréquents. Dans le but d'évaluer d'autres possibilités de prise en charge, les départements de la prévoyance sociale et de l'intérieur, en collaboration avec la Fédération vaudoise des caisses maladies (FVCM), ont mis sur pied une expérience de renforcement de l'action médico-sociale à domicile dans deux zones pilotes (EXPI — commune de Nyon et district de Payerne), l'une fortement urbanisée, l'autre à caractère rural.

Un choix réversible

A la base, l'expérience repose sur trois idées:

1. A cause de l'accroissement de la population âgée, les besoins en soins et en soutien ne cesseront d'augmenter et se traduiront par le maintien d'une forte pression de la demande de placement en institution, malgré les constructions prévues;
2. Des alternatives au placement existent;
3. Ces formes alternatives de prise en charges méritent d'être développées à cause des avantages qu'elles présentent: véritable choix pour le patient et réversibilité de celui-ci,

maintien des patients dans leur milieu de vie. Financièrement, recherche à terme d'une solution moins coûteuse.

Valoriser les structures existantes

Les régions connaissent déjà tout un réseau d'infirmières de la santé publique, d'aides familiales, de repas et de soins à domiciles divers. Ces prestations ont été renforcées et d'autres leur ont été adjointes. Parmi celles-là, l'ergothérapie, la pédicure, ou la physiothérapie à domicile, qui permettent souvent d'éviter un placement, rendu nécessaire lorsque de nombreux trajets sont imposés au vieillard. D'autres objectifs se sont soldés par des échecs: le développement des possibilités temporaires d'hospitalisation de jour ou de nuit et la suppression des barrières architecturales (marches d'escalier top hautes, accès aux transports publics, baignoires difficiles à enjamber, etc). Les structures à mettre en place ou les frais à engager n'ont pas pu être consentis à cause du caractère provisoire de l'opération.

L'évaluation de l'expérience est globalement positive. Sa réussite repose en partie sur une plus grande participation de la famille, des voisins ou des communes. Le fait de maintenir une personne à domicile les oblige à continuer leur soutien, qui aurait été diminué — voire supprimé — avec un placement.

Le premier point positif est humain. Cela correspond en effet à un vœu général que de retarder le plus possible — ou d'éviter — un placement en institution. Le domicile personnel et le maintien d'une vie sociale sont des éléments importants d'une fin de

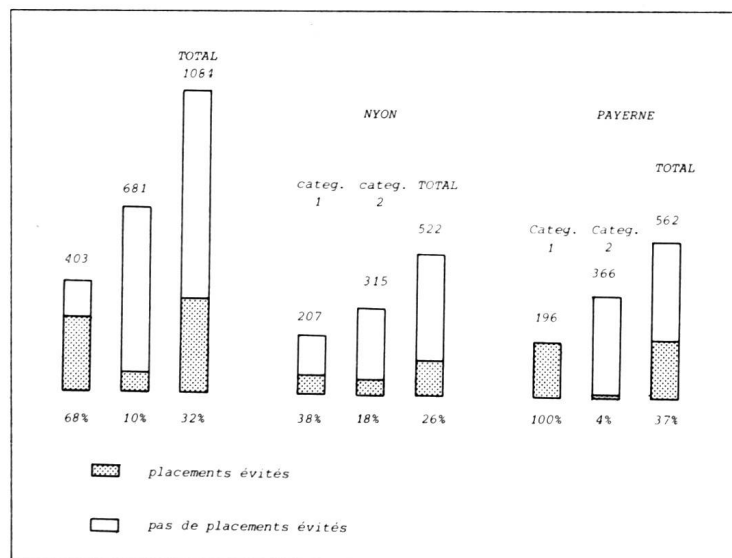
vie heureuse. C'est ce qui ressort d'une enquête menée dans le cadre de l'expérience, sous forme d'entretien avec les bénéficiaires de prestations à domicile et des pensionnaires d'établissements médicaux sociaux (EMS).

Sur 1084 personnes suivies, les coordinatrices régionales estiment avoir évité 343 placements, soit un maintien à domicile pour trois personnes sur dix. En supprimant certains cas douteux (dans 93 cas, les coordinatrices hésitent à dire qu'un placement a été évité), et en ramenant les résultats à douze mois, l'EXPI aurait alors permis d'éviter, en moyenne et pour une année, environ 23'000 journées en EMS ou en pension et environ 6000 journées en hôpital, pour une population résidente totale dans les deux zones-pilotes de 25'500 personnes.

Mieux répartir les bénéfices

Une évaluation financière est plus problématique. L'affirmation selon laquelle des soins à domicile sont moins coûteux qu'un placement en EMS ne se vérifie que jusqu'à un certain niveau de dépendance du bénéficiaire. Ce seuil dépassé, le maintien à domicile devient plus cher. Son prix varie en effet fortement avec la quantité de soins à donner et l'importance du soutien dont le malade a besoin, alors que ces coûts varient moins fortement en EMS.

Placements évités par catégorie de service et par zone



D'un point de vue strictement financier donc, des limites existent.

En 1984 (année-référence pour les analyses financières), le coût moyen d'un maintien à domicile était de 25'297 francs par an, soit 69 francs par jour ou 2100 francs par mois. Cette somme représente les coûts des prestations médicales, fournies ou non à domicile (donc également de courts séjours hospitaliers) pour une part de 45%, et les charges courantes normalement supportées par celui qui vit à domicile, (nourriture, logement, loisirs, etc) pour une part de 55%. En comparaison, un placement en EMS revient en moyenne à 37'918 francs par année, soit près d'une fois et demie le prix du maintien à domicile.

Quant au financement des soins, le système actuel avantage les caisses-maladie, dont la contribution est nettement moindre en cas de maintien à domicile, tandis que les contributions cantonale et communale, de même que les frais pour la personne âgée, sont inférieurs en cas de placement...

La généralisation de cette expérience nécessite donc de nouvelles clés de répartitions, afin que les bénéfices soient répartis équitablement entre l'Etat, les privés et les assurances. ■

Bibliographie: *Tout compte fait*, Expérience-pilote de renforcement de l'action médico-sociale à domicile dans le canton de Vaud. SCRIS, rue St-Martin 7, 1014 Lausanne.

VAUD

Heureux locataires

(pi) Les locataires vaudois ont de la chance: en cas de conflit avec leur propriétaire ou leur gérance, ils peuvent s'adresser à l'AVLOCA (Association vaudoise des locataires), qui les conseille, les aide et les soutient. Dès maintenant, ils peuvent également aller chez Proloc-Informations, émanation des milieux immobiliers qui estiment qu'*«il existe un besoin réel parmi les locataires qui ne veulent pas tous recevoir des conseils de l'AVLOCA»*.

La tactique n'est pas nouvelle et a déjà été utilisée à diverses reprises, notamment dans le cadre de débats sur la radio et sur l'école. En créant une association, la droite cherche à faire croire qu'elle se préoccupe de problèmes sociaux, tout en gagnant une audience médiatique bienvenue. Le président du nouvel organisme n'est en effet autre que M. Jacques Perrin, conseiller communal radical à Lausanne, candidat malheureux au Conseil national et secrétaire du Redressement national. Il était déjà à l'origine du Mouvement pour une protection raisonnable des locataires, dont l'éphémère existence n'avait pour but que de faire capoter le contre-projet à l'Initiative populaire pour une meilleure protection des locataires, lors de la votation des 6 et 7 décembre 1986.

Le financement de Proloc-Informations est assuré par des banques vaudoises et suisses, des sociétés d'assurances, la Chambre vaudoise immobilière et la Société vaudoise des régisseurs et courtiers en immeubles. Si ces milieux se soucient tant de la protection des locataires, en quoi un organisme supplémentaire pour les défendre est-il nécessaire? Ils sont particulièrement bien placés pour attaquer le mal à la racine et réviser celles de leurs pratiques sujettes à plainte.

Enfin, le nouvel organisme n'a pas prévu de défense juridique devant le tribunal des baux. L'AVLOCA sera-t-elle appelée à prendre le relais si un conflit ne peut être résolu à l'amiable? ■

Catégorie 1
Tous les bénéficiaires chez lesquels se retrouvaient au moins deux des trois services les plus importants (infirmières, aides et auxiliaires, repas à domicile), soit 403 cas sur 1087

Catégorie 2
Tous les autres bénéficiaires, soit 681 cas sur 1084